



**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

*Secrétariat général  
Service expertise juridique & marchés publics*

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)**

**OBJET DE LA CONSULTATION :** La présente consultation a pour objet la mise en place d'un dispositif d'appui dans le but d'élaborer et accompagner l'instance de gouvernance de la lutte contre le tabac en Région Paca, sous l'autorité du Directeur Général de l'ARS, ceci conformément à l'annexe 2 de l'instruction DGS/SP3/DSS/CNAM/2018/125 du 22 juin 2018 relative au dispositif de soutien par le fonds de lutte contre le tabac aux actions nationales prioritaires et aux programmes régionaux de réduction du tabagisme.

**MODE DE PASSATION :** Cette consultation fait l'objet d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 15, 27, 34, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**DUREE :** Le marché prendra effet à compter de la date de réception de la notification par le Titulaire, la date d'AR de La Poste faisant foi. Il sera reconduit tacitement à chaque date anniversaire, sans que sa durée totale n'excède quarante-huit (48) mois.

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :**

Le lundi 29 octobre 2018 à **11 H 00** - bureau 602.

Le présent cahier comporte huit (8) pages (y compris la première)

## SOMMAIRE

<b>1 - Objet de la consultation</b>	<b>3</b>
<b>2 - Les résultats</b>	<b>3</b>
<b>3 - Présentation de l'ARS PACA</b>	<b>3</b>
<b>4 - Détail des prestations attendues : La Mission</b>	<b>4</b>
<b>4.1 - Présentation du contexte régional</b>	<b>4</b>
<b>4.2 - Missions de l'assistance technique</b>	<b>5</b>
4.2.1 - Missions spécifiques attendues	
4.2.2 - Contraintes et prérequis	
<b>5 - Les Livrables</b>	<b>6</b>
<b>6 - Modalités d'exécution des prestations</b>	<b>8</b>
<b>6-1- Désignation d'un référent projet</b>	<b>8</b>
<b>6-2 - Offre financière</b>	<b>8</b>
<b>6-3 - Obligation de résultat</b>	<b>8</b>

## **1 – OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation a pour objet la mise en place d'un dispositif d'appui dans le but d'élaborer et accompagner l'instance de gouvernance de la lutte contre le tabac en Région Paca, sous l'autorité du Directeur Général de l'ARS, ceci conformément à l'annexe 2 de l'instruction DGS/SP3/DSS/CNAM/2018/125 du 22 juin 2018 relative au dispositif de soutien par le fonds de lutte contre le tabac aux actions nationales prioritaires et aux programmes régionaux de réduction du tabagisme.

L'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite se doter d'un dispositif d'appui placé sous l'autorité du Directeur Général de l'ARS, afin de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du P2RT, en lien avec l'instance de gouvernance de la lutte contre le tabac dans la région. Il participera à l'évaluation et au suivi des appels à projet (AAP).

## **2 – RESULTATS ATTENDUS**

L'ensemble des actions du P2RT a pour objectif de contribuer à la baisse de la prévalence du tabagisme quotidien en région. Cet indicateur sera suivi par Santé publique France dans le cadre des baromètres santé.

L'ARS Paca, en lien avec le titulaire du dispositif d'appui, définira :

- les résultats attendus sur les différentes actions régionales.
- les indicateurs permettant de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs fixés, concernant la démarche lieux de santé sans tabac.

## **3 – PRESENTATION DE L'ARS PACA**

Etablissement public administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de la santé et des affaires sociales, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur a été créée le 1<sup>er</sup> avril 2010 et regroupe en une seule entité du service public de la santé les anciens organismes alors chargés des politiques de santé dans les régions et les départements (DDASS, DRASS, ARH, GRSP, CRAM, URCAM, MRS).

Elle est située 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille pour ce qui concerne son siège et dispose de six délégations départementales dans chacun des départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les ARS sont en charge de la définition, de l'animation et du suivi du projet régional de santé.

Elles se sont vues assigner deux grands objectifs, à savoir améliorer la santé de la population et accroître l'efficacité de notre système de santé.

L'ARS PACA définit la politique de santé dans le projet régional de santé, feuille de route des acteurs de santé et du médico-social dans notre région.

Elle intervient dans les domaines suivants :

- ✓ Prévention des maladies, des handicaps et de la perte d'autonomie,
- ✓ Organisation de la veille sanitaire et suivi des éléments significatifs de la santé dans la région et réponse aux alertes sanitaires,
- ✓ Régulation de l'ensemble du champ des soins hospitaliers et des soins de villes,
- ✓ Contrôle de gestion et pilotage des ressources et de la performance de l'hôpital public,
- ✓ Pilotage de la politique régionale d'accompagnement médico-social des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie,

- ✓ Apporte une réponse aux crises sanitaires et organise la réponse des acteurs de santé à la prise en charge de nombreuses victimes des crises de nature diverses.

L'ARS PACA est répartie sur six (6) sites distincts :

- Le site M'Square, 132 Bd de PARIS 13003 Marseille, regroupe le siège de l'agence et la délégation départementale des Bouches du Rhône et compte 395 agents.
- Une implantation dans chaque département :
  - Délégation départementale 04 : 29 agents
  - Délégation départementale 05 : 28 agents
  - Délégation départementale 06 : 61 agents
  - Délégation départementale 83 : 67 agents
  - Délégation départementale 84 : 37 agents

#### **4 - DETAIL DES PRESTATIONS ATTENDUES : LA MISSION**

##### Contexte de la mission

#### ***4.1 - Présentation du contexte régional***

La région Paca se distingue par des inégalités sociales et de santé particulièrement marquées. Elle se distingue également par des consommations supérieures au niveau national concernant les substances psychoactives : Tabac, Cannabis, Alcool.

Concernant la consommation du tabac, la région se démarque par une plus forte prévalence de l'usage quotidien chez les adolescents comme chez les adultes et la consommation féminine est en nette progression. Par ailleurs, les prises en charge en CSAPA et la mortalité par cancers des bronches, de la trachée et des poumons atteignent un niveau comparable à celui de la métropole.

En 2010, la prévalence de l'usage quotidien de tabac est un peu plus élevée en Paca qu'en France métropolitaine et a augmenté chez les hommes et les femmes. Comme au niveau national, cette hausse est particulièrement forte chez les femmes de 45 à 64 ans. Enfin, les différenciations sociales de consommation de tabac sont un peu plus marquées en Paca qu'au niveau national.

La politique de lutte contre le tabagisme mise en œuvre ces cinq dernières années, notamment l'augmentation du prix des cigarettes et l'interdiction de fumer dans les lieux publics, n'aurait donc pas suffi à contenir sa progression. Les différentes hausses des prix du tabac se sont révélées être encore moins efficaces pour les populations en situation de précarité, pour lesquelles des mesures spécifiques d'accompagnement et d'incitation au sevrage tabagique demeurent aujourd'hui indispensables. La forte progression de l'usage quotidien de tabac chez les femmes au niveau national et en Paca, ainsi que l'écart persistant entre les femmes de la région et le reste de la France soulignent l'importance et l'urgence de poursuivre la mise en œuvre de mesures spécifiques en direction de ce public.

##### Indicateurs

Entre 2005 et 2010, la prévalence de l'usage quotidien de tabac chez les 15-75 ans en région Paca a significativement augmenté chez les hommes de quatre points (28 % à 32 %) et chez les femmes de

trois points (27 % à 30 %) Au niveau national, une hausse de cet usage n'a été enregistrée que chez les femmes (23 % à 26 %).

En 2010, la région PACA enregistre une prévalence de l'usage quotidien de Tabac significativement plus élevée que le reste de la France : parmi les personnes âgées de 15 à 85 ans, 29 % fument quotidiennement et parmi elles, 45 % fument plus de dix cigarettes par jour contre respectivement 27 % et 42 % en France métropolitaine (Baromètre santé 2010).

La consommation féminine est en nette progression, tout comme l'expérimentation du cannabis, alors que l'usage masculin stagne. Au total, concernant les fumeurs occasionnels cela représente 1 115 000 personnes entre 18 et 75 ans et 985 000 personnes entre 18 et 75 ans pour les fumeurs quotidiens (Baromètre santé 2010 et ESCAPAD ; Analyse régionale traitement ORS Paca).

En région PACA, la prévalence du tabagisme quotidien est de 29,5%, ce qui représente environ 1 million de fumeurs quotidiens (Baromètre santé 2014)

#### **4.2 – Missions de l'assistance technique**

La prestation consiste, en lien avec les référents Addictologie et du P2RT de l'ARS Paca, et avec l'instance de gouvernance du P2RT, à accompagner l'ARS dans les missions suivantes:

- Appui à la déclinaison du Parcours santé et Addictions dans lequel s'inscrit le P2RT.
- Appui à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du second P2RT 2018-2019 et à son actualisation jusqu'en 2022, celui-ci étant un programme d'actions évolutif.
- Appui à l'ARS pour la mise en œuvre opérationnelle de l'AAP régional du fonds de lutte contre le tabac

##### 4.2.1 Les Missions spécifiques attendues:

- L'appui à l'ARS pour la mise en œuvre opérationnelle de l'AAP régional du fonds de lutte contre le tabac : instruction des dossiers, contractualisation et suivi des projets financés;
- Un appui méthodologique aux porteurs de projets de cet AAP, notamment sous forme d'outils de suivi et d'évaluation de la réalisation ;
- Un appui à la déclinaison régionale d'actions nationales prioritaires : « Lieux de santé sans tabac » pour 2018 ;
- La mobilisation et l'animation territoriale des acteurs de la lutte contre le tabac en région, en complément des actions déclinées dans le cadre du Moi(s) sans Tabac, et en concertation avec les Délégations départementales ARS : animation de temps d'échanges dans et entre les territoires pour élaborer des réponses adaptées au contexte régional ;
- La contribution à l'évaluation des actions innovantes et à l'évaluation de l'appel à projet ainsi que de la politique régionale de lutte contre le tabac ;
- L'organisation d'échanges d'expériences et de pratiques au service des porteurs de projet du P2RT ;
- L'appui à l'ARS pour contribuer à la mise en synergie des différents dispositifs finançant des actions de lutte contre le tabac en région ;
- La réalisation du rapport annuel d'activité du P2RT ;

Plus largement l'appui à l'ARS concernera :

- L'accompagnement des acteurs de l'Addictologie / Tabacologie à la dynamique de prévention ;
- La réflexion et l'amélioration des pratiques des acteurs de prévention en Addictologie / Tabacologie.

Cet appui est destiné plus spécifiquement à :

- Fournir une expertise pour le suivi du Parcours santé et Addictions piloté par l'ARS ;
- Participer à la mise en œuvre des politiques de prévention et de réduction des risques et des dommages (RDRD) dans le domaine du tabagisme;
- Contribuer à l'élaboration d'actions de formations pour les professionnels de santé dans le domaine de la prévention des Addictions / Tabacologie, et notamment des formations à la prescription des traitements de substitution nicotiques (TSN) des professionnels de santé habilités.

#### 4.2.2 Contraintes et prérequis :

***Le prestataire devra fournir une proposition argumentée sur ses compétences et expériences en lien avec les missions attendues, en précisant également dans sa proposition son expertise en Santé Publique (méthodologie, conduite de projet) et celle en Addictologie / Tabacologie. Il devra avoir de solides références en matière d'animation et des compétences en terme d'évaluation, de communication institutionnelle et de techniques d'information (internet..).***

**Le prestataire s'engage à n'avoir aucun lien avec l'industrie du tabac (lettre d'engagement signée).**

L'ARS Paca assurera la définition et le suivi des actions menées par le dispositif d'appui. Celui-ci rendra compte de manière régulière à l'instance de gouvernance du P2RT selon les modalités choisies par l'ARS.

Les missions du dispositif d'appui pourront être ajustées selon les priorités nationales et régionales de lutte contre le tabac, le P2RT étant un programme d'actions évolutif.

#### **5 - LES LIVRABLES**

**Le prestataire remettra à l'ARS les livrables suivants :**

Planning et délais d'exécution associés aux livrables

Partie du marché	Prestations	Livrables attendus	Période de réalisation
<b>Mise en œuvre du P2RT</b>	Suivi et actualisation annuelle du P2RT	Tableau de bord et de suivi Propositions d'actions de déclinaison du P2RT	Tout au long du marché
		Diagnostic /Audit	Dès le début du marché

Partie du marché	Prestations	Livrables attendus	Période de réalisation
	Préparation du rapport annuel d'activité du P2RT	Rédaction du projet de rapport annuel d'activité	Annuelle
	Préparation et suivi de l'évaluation du P2RT	Alimentation d'un tableau de bord Suivi des indicateurs Analyse des résultats, enseignements Présentation aux référents régionaux et à l'instance de gouvernance.	A mi-exécution du marché puis à la fin du marché
<b>Appui à l'ARS et accompagnement des opérateurs pour les AAP</b>	Gestion du suivi administratif et financier des actions financées via le Fonds national de lutte contre le tabac Préparation et suivi des prochains AAP	Création et renseignement d'un tableau de suivi des actions Contact avec les opérateurs Suivi administratif et financier des dossiers (demande de pièces, étude des budgets et de la consommation...) Analyse et compte rendu au référent régional du P2RT	Tout au long du marché
	Appui méthodologique aux opérateurs pour le suivi et l'évaluation de leurs actions	Réunions avec les opérateurs Outils méthodologiques, de suivi ou d'évaluation.	En fonction des besoins (bons de commande)
	Organisation et animation de réunions de coordination territoriales et régionales avec les opérateurs du P2RT	Convocation des opérateurs Présentation de documents Animation des échanges Relevés de conclusions	En fonction des besoins (bons de commande)
<b>Appui à l'instance de gouvernance du P2RT</b>	Préparation et participation au COPIL P2RT du fonds de lutte contre le tabac	Préparation des convocations, Présentation de documents Relevé de décisions	Semestrielle
	Préparation et participation aux 6 comités départementaux	Préparation des convocations présentations de documents Animation des échanges avec les DD, relevé de décisions	Annuelle

Partie du marché	Prestations	Livrables attendus	Période de réalisation
<b>Suivi du marché</b>	Suivi de la prestation avec le référent régional du P2RT, pilote du projet	Réunions de suivi de la mise en œuvre Echanges téléphoniques	Tout au long du marché

L'ensemble des livrables sera fourni en format numérique. Les documents informatiques devront être rendus au formats MICROSOFT OFFICE (.doc., .xls., .ppt). Tous les travaux seront réalisés en collaboration et avec la validation de l'ARS.

Des déplacements sur la région seront à prévoir pour rencontrer notamment les porteurs de projets et les acteurs investis dans la lutte contre le tabac dans la région. Les frais de déplacement seront pris en compte dans la proposition financière.

## **6 – MODALITES D'EXECUTION DES PRESTATIONS**

### ***6-1- Désignation d'un référent projet***

Le Titulaire désignera un interlocuteur unique qui sera responsable du projet et coordonnera l'ensemble de la prestation.

### ***6-2 - Offre financière***

L'annexe bordereau de prix est joint à l'acte d'engagement pour former l'annexe financière. Ce document fera apparaître le nombre de journées homme nécessaires à la réalisation des chaque phase de la prestation ainsi que les coûts HT, TVA et TTC.

### ***6-3 - Obligation de résultat***

Le Titulaire a la responsabilité des moyens en personnels, logiciels et matériels dont il a besoin pour exécuter le marché conformément au CCTP.

Les travaux de saisie et de reproduction des divers documents sont à la charge du Titulaire.

Le Titulaire devra proposer des personnels pour les prestations relevant de sa responsabilité qui, après agrément de l'Agence, composeront l'équipe de travail, ainsi que la personne responsable de la bonne exécution des prestations, qui sera l'interlocuteur de l'Agence.